



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS Séance du 05/11/2025

Nombre de conseillers en exercice	16
Nombre de présents	10
Nombre de pouvoirs	0
Nombre de votants	10

L'an deux mille vingt-cinq et le cinq du mois de novembre à quinze heures, le Conseil Communautaire s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, en présentiel et partiellement en visio-conférence, sous la présidence de Madame le Docteur Maryse ETZOL, Présidente de la CCMG.

Date de convocation du conseil communautaire : **29/10/2025**

	Présent	Absent excusé	Absent
Dr Maryse ETZOL	X		
M. Jean-Claude MAES	X		
M. François NAVIS		X	
Mme Francette JACQUES	X		
Mme Géraldine BASTARAUD	X		
M. Edmond LANCLAS			X
M. Joël TOTO	X		
Mme Maguy FUMONT-SAMSON	X		
M. Kylian ROMAIN		X	
Mme Joselaine GELABALE			X
M. Guy ACCIPE	X		
M. Jacques MALADIN	X		
Mme Kénia MALADIN-NEBOT	X _(visio)		
Mme Betty BESRY			X
M. Salif FABULAS	X		
M. Francky RODOMOND		X	

Secrétaire de séance : Mme Maguy FUMONT-SAMSON

Délibération n°2025-10-79
RÉUTILISATION DES EAUX USÉES TRAITÉES – PROJET DE RECHERCHE ET
D'INGÉNIERIE SUR LE TRAITEMENT DES MICROPOLLUANTS

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération n°2025-04-31 relative à l'appel à projet d'accélération de la réutilisation des eaux usées en littoral,

Considérant l'intérêt de mener une étude de valorisation agricole des eaux usées traitées,

Madame la Présidente expose :

La Communauté de Communes de Marie-Galante est lauréate de l'appel à projet "Programme d'accélération de la REUT en littoral". Dans ce cadre, elle va démarrer une étude d'opportunité et de faisabilité de la réutilisation des eaux usées traitées sur son territoire. Celle-ci portera sur les deux stations d'épuration principales.

En parallèle de cette étude et dans une perspective de valorisation agricole des eaux usées traitées, il a été jugé pertinent d'évaluer l'efficacité d'un traitement innovant sur les micropolluants afin de garantir la qualité de l'eau. Ce projet de recherche et d'ingénierie sera mené avec la société BIOSTART. Il a pour principaux enjeux :

- L'évaluation de la solution Biostart en vue d'installer un démonstrateur sur un site pilote aux Antilles, en l'occurrence à Marie-Galante ;
- L'analyse de la performance du filtre sur les rejets aqueux en vue de la réutilisation des eaux (REUT) ;
- La validation d'un dispositif adaptable aux infrastructures existantes.

Le projet est découpé en 3 phases :

- Analyse de la matrice des eaux ;
- Utilisation du démonstrateur pour analyse des eaux à traiter ;
- Analyse physicochimique et étude des abattements.

Son budget prévisionnel est estimé à 84 100 €. Dans le cadre des échanges avec les services de la DEAL, un financement à 100% par le Fonds Vert est fléché.

Au vu de cet exposé, le conseil communautaire, après en avoir délibéré à 9 voix pour et 1 abstention (M. Guy ACCIPÉ),

DECIDE

- **D'APPROUVER** le projet de recherche et ingénierie avec la société BIOSTART ainsi que son plan de financement,
- **D'AUTORISER** Madame la Présidente ou son représentant à solliciter le financement au titre du Fonds Vert et à effectuer toutes les démarches administratives afférentes,

- **D'AUTORISER** Madame la Présidente ou son représentant à entreprendre toutes les démarches afférentes à l'application de la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an susdits,
Pour extrait conforme


Dr. Marysè ETZOL
Présidente de la CCMG

Certifié exécutoire compte tenu de :

- La transmission en sous-Préfecture le : 10 NOV. 2025
- L'affichage le :

10 NOV. 2025

La présente délibération pourra faire l'objet d'un recours contentieux dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat, formé devant le tribunal administratif de Guadeloupe ou via le site internet www.telerecours.fr